

## NOTE DE SERVICE PROVISEUR du 4 novembre 2008

Chers collègues professeurs principaux,

Nous avons besoin de votre appui pour la mise en place du dispositif d'aide aux élèves qui démarrera après les vacances de la Toussaint, une semaine sur deux sur chaque site, soit trois jeudis avant Noël.

Il vous est demandé d'inscrire les élèves et de distribuer un message à faire coller dans le carnet. **Cette note vous explique comment faire.**

Vous trouverez dans la rubrique « documents » de l'ENTEA, sous répertoire « AIDE » deux fichiers Word (« aide\_verne » ou aide\_chappe ») qui contiennent la fiche d'inscription à l'aide au travail et quelques rappels concernant le fonctionnement.

Pour inscrire les élèves, vous pourrez choisir de **faire circuler la fiche** dans la classe, mais toute autre modalité peut être retenue dans le but d'éviter la stigmatisation des jeunes concernés. Il vous est demandé de déposer ensuite la fiche dans la boîte aux lettres « Aide aux élèves » (salle des professeurs de chaque site) en respectant les dates suivantes, y compris au cas où il n'y aurait aucune inscription

- pour le **mercredi 12/11 (Chappe)**
- ou pour le **mercredi 19/11 (Verne)**

A noter :

- Suivez les infos concernant l'aide en regardant le tableau d'affichage au-dessus de la boîte à lettres « AIDE »
- une équipe de professeurs et d'élèves ayant déjà bénéficié de l'aide l'année dernière passera dans les classes pour témoigner du dispositif dans les jours qui précèdent le démarrage de l'aide.
- Les élèves qui ont été repérés en grande difficulté lors des conseils d'enseignement : s'ils relèvent du **FLE** vous pouvez en faire le signalement auprès de la CPE. Ils seront pris en charge par Mmes Mehl et Barth le jeudi sur les mêmes créneaux horaires **Salle 11 sur le site Chappe. Les autres** élèves seront fortement incités à venir à l'aide après discussion avec le professeur principal, toutefois leur démarche ne pourra être que volontaire après une prise de conscience de leurs difficultés.

**Quelques points que vous voudrez bien expliquer aux élèves :**

- L'inscription des élèves à l'aide au travail repose sur leur propre volontariat
- Un professeur peut recevoir 4 élèves maximum, au-delà le travail n'est plus individualisé. Cependant les élèves inscrits sur l'ensemble des classes ne seront pas refusés dans la limite d'un nombre acceptable.
- L'aide sera dispensée le jeudi entre 13H et 14H : un élève ayant reçu un éclairage suffisant à son problème ne sera pas tenu de rester l'heure complète.
- **L'élève viendra à l'aide obligatoirement avec un support** : cours, exercices, devoir à faire, correction de devoir, TP.... pour permettre aux professeurs de répondre à une demande précise.
- **Les élèves ne sont pas tenus de revenir chaque semaine, sauf s'ils se sont inscrits. Pour les autres, l'aide reste ponctuelle, en fonction de la demande.**
- L'aide est ouverte à tous les élèves aussi bien à ceux qui éprouvent des difficultés sur un point précis, qu'à ceux qui veulent aller plus loin dans leurs connaissances.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration.

Pascal FREUND, proviseur

